

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2016

CROIX-ROUGE - (N° 3774)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par
Mme Françoise Dumas, rapporteure

ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« le consentement écrit de la personne »,

les mots :

« son consentement écrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.